

partie des Biens de l'Ordination, & que le Grand-Général a fait occuper par les troupes de la République, en attendant que l'affaire dont il s'agit soit décidée. Dans le Manifeste auquel on répond ici, les expressions ont été très-peu ménagées à l'égard des dispositions faites par ce Général. On s'est dispensé par conséquent de le rapporter, d'autant plus qu'il ne paroisse point porter sur quelque chose de bien solide. Celui du Grand-Général est conçu avec force, & dans des termes où les bornes que prescrivent la décence & la modération sont observées, ainsi qu'il convient dans des Ecrits de ce genre. Comme nous avons donné ce qui regarde le fond de cette affaire de l'Ordination, & qu'une sorte de public paroît curieuse d'en voir la fin, nous continuerons de rapporter ce qui s'en présentera. Voici donc de quelle façon le Comte de Branicki s'exprime dans son Manifeste.

Je manquerois à ce je dois à Dieu, au Roi & à ma Patrie, si je restois dans l'inaction, voyant mépriser les Loix publiques & avilir l'autorité Royale; si je considérois d'un œil indifférent & tranquille que des particuliers s'emparassent de leur propre mouvement, des domaines de la République, dans une étendue de plus de cent lieues; si je demeuroid simple spectateur des larmes que je vois couler des yeux d'une Noblesse opprimée & dépouillée de ses droits; si je me contentois de regarder avec étonnement les fondemens de la Liberté s'écrouler, ma Patrie prête à tomber dans le bouleversement, & moi même, avec quantité d'autres, exposé au péril d'être enseveli sous ses ruines.

De-là, on passe aux reproches contenus dans le Manifeste du Prince Vice-Echanson, pour
faire